

Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

il faut lui enlever tout droit d'existence, à l'école d'abord ; sur les chemins ensuite. Lorsque tout ce terrain sera gagné, le patois disparaîtra peu à peu, même dans la famille. La question des examens pédagogiques des instituteurs donne lieu à une intéressante discussion de laquelle il ressort que les jeunes élèves-maîtres ne sont pas suffisamment préparés à subir l'examen pédagogique, qu'il leur faut, à l'exemple de ceux de Schwyz, Zoug, Zurich, Saint-Gall, beaucoup plus d'études pratiques, et que le meilleur moyen de leur permettre de faire ces études, serait d'adjoindre à Hauterive, un *orphelinat cantonal* ou un *orphelinat de district*, formant une école annexe modèle, sous la direction d'un bon maître. Il serait ajouté une quatrième année consacrée en grande partie à l'étude de la langue et de la méthodologie. Ne pourrions-nous pas obtenir aussi chez nous, comme en Belgique et en Allemagne, l'unité des méthodes ?

M. le Rd chanoine Schneuwly, qui a bien voulu nous honorer de sa présence, annonce la réédition de ses deux petits ouvrages de géographie et d'histoire qui seront considérablement augmentés.

M. l'inspecteur Vonlanthen termine par quelques observations au sujet du livre de lecture du degré supérieur qu'on cherche à écouler. Le livre qui est en préparation en ce moment ne sera publié qu'après le complet écoulement des 2500 exemplaires restants.

Un modeste banquet nous réunissait à une heure à l'hôtel des Bouchers. La Société de chant des instituteurs de la Sarine fait entendre alternativement des morceaux graves ou gais.

M. le Directeur de l'Instruction publique vient nous y annoncer une excellente nouvelle : c'est que le matin même la loi sur l'instruction primaire venait d'être votée en Grand Conseil, ne troisième débats. Les paroles de M. Schaller furent accueillies par de chaleureux vivats. M. l'inspecteur porta son toast à M. le Directeur de l'Instruction publique et à M. le Recteur Horner ; M. Horner. au développement de l'instruction ; M. Collaud, instituteur, aux autorités.

Le secrétaire : GENOUD, inst.

BIBLIOGRAPHIES

I

Principes d'éducation et d'enseignement à l'usage des aspirants. Traduit de l'allemand par un ancien directeur d'école normale. Paris, Poussielgue. 1884

Dans l'introduction, l'auteur traite de la vocation de l'instituteur et des qualités physiques, intellectuelles et morales qu'il doit posséder. La première partie est consacrée à l'éducation. L'auteur y détermine les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat et expose les principes qui sont à la base de l'éducation de cette œuvre faite toute de charité et de

dévouement. Puis on passe en revue les moyens naturels, psychologiques et pédagogiques d'éducation physique.

Le chapitre qui parle de la culture des facultés intellectuelles est des plus intéressants. Beaucoup de questions et des plus importantes, sur le développement des facultés morales, qui sont passées sous silence dans l'ouvrage de Charbonneau, ont trouvé place dans le petit livre que nous analysons. La deuxième partie a pour objet l'organisation intérieure et extérieure de l'école. Enfin la manière d'initier les enfants à la vie chrétienne forme la matière d'une troisième partie qui se trouve suivie de deux appendices, l'un sur les moyens de mettre les notions abstraites à la portée des enfants et l'autre sur l'explication du catéchisme.

Par l'esprit chrétien qui anime ce manuel, comme aussi par la compétence scientifique de ses auteurs, ce petit ouvrage méritait les honneurs d'une traduction française non moins que les éloges qu'il a obtenus de Nosseigneurs les évêques.

Nos aspirants-instituteurs seront reconnaissants à l'habile traducteur des services qu'il a leurs rendus en faisant passer dans notre langue ce petit traité de pédagogie.

Quoi qu'on en ait dit, la pédagogie allemande restera longtemps encore la directrice de l'enseignement. C'est là qu'il faut aller puiser si l'on veut avoir des directions sûres. Le traducteur a eu deux raisons de demander à l'Allemagne les *Principes d'éducation et d'enseignement* qu'il vient de publier. Le meilleur éloge que nous puissions faire de ce manuel, ce sont les lettres si flatteuses que le traducteur a reçues de Nosseigneurs les évêques de Lausanne, de Sion, de Bâle, etc. Mais pour que chacun puisse se rendre compte de la marche suivie par l'auteur, nous en donnerons quelques extraits :

« Quel est le but à atteindre dans l'enseignement de la langue ?

L'enfant doit acquérir l'intelligence de la langue au point de vue des idées exprimées et à celui des formes grammaticales. Cet enseignement se base sur le livre de lecture, son auxiliaire intuitif. Il ne faut enseigner que ce qui a une valeur pratique et ce qui paraît important pour l'intelligence et la pratique du langage.

« Il ne doit pas s'écouler un seul jour sans que les enfants soient exercés à reproduire correctement, de vive voix et par écrit, ce qu'ils auront lu. C'est dans l'habileté à exprimer par écrit ses propres pensées où les pensées d'autrui qu'on a le plus sûr criterium pour juger si l'enseignement de la langue maternelle est donné d'une manière convenable. Dès que l'écolier peut faire une description, une lettre renfermant une suite d'idées et de propositions bien coordonnées quant à leur objet, sans commettre des fautes d'orthographe trop choquantes, on peut dire qu'il a reçu un bon enseignement de la langue maternelle, même s'il ne devait pas savoir distinguer un adjectif d'un adverbe. Dans l'enseignement de la composition, il faut agir d'après ces principes ; les enfants de l'école primaire n'ont pas à imiter, mais seulement à reproduire : l'objet, le fond de leurs compositions écrites leur est donné soit par la leçon qui a précédé, soit par le plan tracé après les développements oraux et les questions du maître. Au début, il y aura des narrations et des descriptions sur des sujets concrets et même légèrement abstraits ; on y ajoutera des comparaisons avec les analogies et les différences des objets, de nature concrète ou même légèrement abstraite, des sommaires, des résumés, des amplifications ; enfin des imitations et des rédactions sur des actes usuels de la vie pratique : certificats, notes, quittances, cédules, etc. La plus grande partie des compositions doivent être faites sur l'ardoise, et,

si c'est possible, dans les cahiers de devoirs. Quelques-unes seulement seront transcrites sur des feuilles ou dans un cahier de *corrigés*.

« Dans une école de quatre divisions, la gradation des exercices écrits peut être à peu près la suivante :

1^{er} Cours : introduction à la méthode simultanée de lecture et d'écriture, écriture et copie des mots, de courtes propositions, puis séparation des syllabes.

2^e Cours : copie correcte des textes lus et dictés.

3^e Cours : exposition orale, puis reproduction écrite de ce qui a été appris par cœur ; ce qui a été lu seulement est le sujet de la dictée.

4^e Cours : dictée proprement dite ; reproduction écrite de ce qui a été lu ou exposé oralement ; reproduction ou rédaction de ce qui a été développé par demandes et réponses, compositions proprement dites de l'école primaire.

« La dictée est le degré intermédiaire ou la transition entre la copie ou reproduction textuelle et la rédaction ou exposition écrite libre. Celles des écoles qui ont acquis une certaine aptitude dans la rédaction ont réalisé déjà un pas important et décisif pour la composition proprement dite. Dans le livre de lecture, l'enfant apprend la langue maternelle à sa source pure et classique ; il se familiarise avec elle sous la direction du maître : il acquiert en même temps les notions et les idées dont la langue est le véhicule.

« Les heures de lecture comportent donc plus que ne l'indique leur titre ; elles peuvent ainsi être utilisées à peu près comme suit :

1^o Le maître désigne un texte : chaque élève lit pour soi, à voix basse.

2^o Le maître lit ensuite le texte à haute voix et distinctement ;

3^o Puis les élèves lisent à haute voix, d'abord les plus forts.

4^o Le maître fait fermer le livre, interroge les écoliers sur le contenu du texte, donne en passant les explications désirables pour l'intelligence du sujet non moins que pour la disposition des parties.

5^o Les enfants sont tenus de reproduire de vive voix, puis par écrit, le sens du texte lu et expliqué. On complète les explications là où les termes l'exigent.

6^o Les élèves relisent à haute voix, d'une manière plus expressive et mieux sentie.

7^o Le maître revient sur les propositions et les phrases pour y rattacher les règles de grammaire et d'orthographe, et aussi pour y puiser des exemples ou des modèles destinés à des exercices d'imitation de vive voix et par écrit.

8^o Enfin les notions acquises dans ce même texte fourniront la matière de divers exercices de rédaction ou de reproduction libre, soit sur le morceau en entier, soit sur l'une des parties, travail qui sera fait en classe ou à la maison.

Cette manière de tirer parti du livre de lecture présuppose que le maître a d'abord préparé consciencieusement sa leçon. » (n^o 185, p. 69-91.)

II

Histoire illustrée de la Suisse pour les écoles et les familles, par J. MARTY, Directeur de l'École normale de Schwyz. Traduction française par le Chanoine SCHNEUWLY, Directeur des écoles à Fribourg. — Einsiedeln, Benziger, Frères, 1884.

M. le chanoine Schneuwly, toujours infatigable, vient de faire paraître une traduction française de l'*Histoire de la Suisse, par Marty*. L'ouvrage du Directeur de l'École normale de Rickenbach est bien connu. L'au-

teur a eu soin de donner assez d'aperçus sur l'histoire universelle pour qu'on puisse se rendre entièrement compte des faits de notre histoire nationale.

Alliant à la forme narrative la forme philosophique, il expose avec une grande lucidité, les causes et les suites des événements. Nous remarquons aussi en lui l'art de grouper autour des faits principaux les détails qui sont à la fois les plus importants et les plus propres à intéresser et à graver profondément dans l'esprit des enfants les actes glorieux de nos ancêtres. Nous sommes heureux de rencontrer dans ce livre des exposés sur l'organisation politique et militaire et sur les mœurs des Suisses, aux différentes époques de notre histoire. Nous y trouvons aussi des notions historiques sur l'état des Waldstæitten avant la fondation de la Confédération. — L'exécution typographique est irréprochable; de nombreuses gravures servent, pour ainsi dire, de commentaire au texte et lui donnent une nouvelle clarté.

Nous remercions sincèrement M. Schneuwly de n'avoir reculé devant aucune peine, aucun labeur pour nous doter de ce manuel, destiné principalement, croyons-nous, aux écoles supérieures. Nous saluons aussi dès maintenant l'*Abrégé de l'histoire suisse* (environ 100 pages) enrichi de nombreuses gravures et un *Abrégé de géographie* (64 p.), qui seront publiés sous peu et qui sont dus au soins de M. Schneuwly.

III

Géographie illustrée de la Suisse à l'usage des écoles et des familles. Traduction française par le Chanoine SCHNEUWLY. Einsiedeln, Benziger, Frères. 1884.

Nous nous bornons à rapporter l'appréciation portée par un homme d'école sur la *Géographie* de M. Waser dans le *Bulletin pédagogique* de février 1883.

« En homme d'école pratique et pleinement maître de son sujet, qui sait combien peu de temps l'écolier primaire de la campagne peut consacrer à cette étude, M. Waser a résolument éliminé les interminables et encombrantes notions de géographie générale sur l'univers et le globe terrestre pour aborder tout de suite l'étude de notre pays au point de vue de son histoire territoriale, de sa topographie et de ses divisions naturelles: la Suisse dans son ensemble d'abord, puis les cantons en particulier. Il a simplifié le plan, élagué les détails d'un intérêt accessoire qui font perdre de vue les traits essentiels de la physionomie du pays. Il a relégué dans un supplément à la fin du volume des détails de chiffre bons à consulter au besoin, mais dont une coutume impitoyable avait l'habitude de surcharger la mémoire des pauvres élèves (chiffres de population, d'altitude, etc.). Ce sont des tableaux statistiques concernant les sommités de la Suisse, les cols et les montagnes, l'étendue des cantons, leur rang dans la Confédération, leur population, leur circonscription administrative, etc. Une innovation heureuse c'est l'étude des armoiries nationales, celle de la géographie historique ou de la formation territoriale de la Confédération et des cantons; ce sont aussi les vignettes qui donnent à l'étude de la patrie le caractère intuitif en faisant intervenir l'imagination comme auxiliaire de la mémoire et de l'intelligence.

« L'ouvrage lui-même, bien que disposé d'après la méthode analytique qui va de l'ensemble aux détails, peut néanmoins s'adapter à tous les autres modes d'enseignement: c'est à l'instituteur intelligent à discerner ce qui convient à ses élèves et à conformer son enseignement aux

besoins locaux, qui varient d'une contrée à l'autre, de la ville à la campagne et presque d'un village à son voisin. Cependant nous pensons que l'instituteur fera bien de suivre l'ordre synthétique prescrit d'ailleurs par les programmes officiels : d'abord la géographie locale, c'est-à-dire le lieu natal, la paroisse, le district, le canton, puis les cantons limitrophes, les autres cantons d'après l'ordre de leur entrée dans la Confédération ou d'après leur situation géographique, pour n'aborder qu'en dernier lieu la Suisse dans son ensemble. »

IV

Les caractères ou les mœurs de ce siècle, par Jean DE LA BRUYÈRE, suivis des *Caractères* de THÉOPHRASTE, traduits du grec, et du discours à l'Académie. 1 vol. in-8 XV-428 pages. — Prix 4 fr. Société de Saint-Augustin, Bruges (Belgique).

La Société de Saint-Augustin, non contente de publier des ouvrages de polémique, d'histoire, nous donne aussi une collection des grands classiques français. C'est ainsi qu'elle vient de faire paraître les *Caractères* de La Bruyère. Comme toutes les publications de la Société de Saint-Augustin, cette édition de l'œuvre immortelle du célèbre moraliste porte le cachet de cette beauté de caractères, de ce fini d'exécution que l'on connaît.

La réputation de La Bruyère n'est pas à faire : par son style et sa finesse d'observation, il appartient à la famille de La Fontaine et de Saint-Simon, ces autres peintres de Paris et de la cour. Attaché à la personne de Louis de Bourbon, petit-fils du grand Condé, il était à même de voir, d'étudier tout ce que le grand siècle présentait de plus illustre ; il notait avec soin les travers et les qualités, mais le plus souvent les travers, de ceux qui, sans le savoir, posaient devant lui. Aussi a-t-il pu dire dans la préface de son livre : « Je rends au public ce qu'il m'a prêté ; j'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage ; il est juste que, l'ayant achevé avec toute l'attention pour la vérité dont je suis capable, et qu'il mérite de moi, je lui en passe la restitution. Il peut regarder avec loisir ce portrait que j'ai fait de lui d'après nature, et, s'il se connaît quelques-uns des défauts que je touche, s'en corriger. »

Bien que peintre du grand siècle, La Bruyère n'en plaît pas moins aux hommes d'aujourd'hui ; car il ne nous retrace pas seulement l'extérieur de ses personnages, mais il nous fait pénétrer jusque dans leurs cœurs, il nous initie à leurs pensées les plus intimes ; qui ne reconnaîtra dans les grands seigneurs de la cour de Louis XIV, des contemporains ? peut-être même, pour peu que nous soyons sincères, y trouverons-nous nos propres traits. C'est le propre du génie de savoir écrire pour tous les siècles, tout en conservant le caractère de son époque.

« Le livre des *Caractères*, dit Châteaubriand, obtint dans son temps un prodigieux succès. On y remarque des tours hardis, un esprit original et spirituel, un coup d'œil rapide et des aperçus ingénieux. On y reconnaît aussi un moraliste profond et éminemment religieux ; aussi philosophe que Théophraste, son coup d'œil embrasse un grand nombre d'objets et ses remarques sont plus originales et plus profondes. Théophraste conjecture, Laroche foucault devine et La Bruyère montre ce qui se passe au fond du cœur humain. »

Laissons maintenant la parole aux éditeurs exposants les motifs qui les ont engagés à publier le livre des *Caractères*, à en retrancher quelques phrases et à y joindre des notes.

« Quelque nombreuses que soient les éditions des *Caractères* de La

Bruyère, cet ouvrage qui a servi à immortaliser son auteur, n'est pas connu comme il devrait l'être. Cela tient, croyons-nous, à deux causes.

« Dans leur respect scrupuleux pour ce chef-d'œuvre, la plupart des éditeurs n'ont pas cru qu'il leur fût permis d'en retrancher une ligne. Or, La Bruyère a peint les *Mœurs* de son siècle. Sa main hardie soulève tous les voiles et met à nu toutes les misères ; il n'épargne aucun ridicule, n'oublie aucun travers, ne fait grâce à aucun vice : c'est assez dire que la sévérité du moraliste et la sincérité du peintre se sont exercées sur des sujets qui ne conviennent pas aux lecteurs de tout âge. Voilà pourquoi les *Caractères* n'ont leur place ni dans le pupitre du collégien, ni dans la bibliothèque de la jeune fille. Cependant, quelle utilité n'en retireraient-ils pas l'un et l'autre pour la connaissance du monde et d'eux-mêmes, préparés comme ils le sont par l'étude de la littérature et de l'histoire, à goûter tout le charme et à saisir toute la portée d'un tel livre.

« Car il faut une certaine initiation pour comprendre La Bruyère, et c'est là le second motif de l'espèce d'abandon où on le laisse. Les *Caractères* sont vieux de deux siècles ! Que de bouleversements dans les institutions, de variations dans les idées, de métamorphoses dans les coutumes, de palinodies dans les modes, pendant une aussi longue période d'années ! Si l'homme est demeuré le même, il s'agite dans un milieu tout autre, et les mots, qui sont l'image des choses, ont subi eux aussi, le contre coup de ces évolutions. On rencontre donc dans La Bruyère des expressions tombées en désuétude, et d'autres, qui nous ont été conservées, mais dans une acception différente. On s'y heurte à des difficultés qui proviennent de notre ignorance des usages et des abus de cette époque : vénalités des charges, ferme des impôts, brigue des bénéfices, privilèges des grands, etc., etc. Le livre est plein d'allusions à tout cela ; et ces traits nous sont des énigmes tant ce passé est bien mort et oublié ; aussi beaucoup de lecteurs hésitent-ils à s'engager dans ces obscurités.

« On a cherché, dans la présente édition, à éviter ce double inconvénient. Des notes philologiques et historiques y ont été ajoutées, qui éclaircissent toutes les difficultés que présente le texte ; quant au texte lui-même, il a été soigneusement expurgé de manière à satisfaire les plus scrupuleux. Nous n'avons pas écarté cependant certaines réflexions sur les prélats de Cour, sur les vocations forcées ou intéressées, certains traits à l'adresse des quémandeurs de charges ecclésiastiques : il y a là tout un côté des mœurs du XVII^e siècle que nous ne pouvions passer sous silence et dont l'Eglise était la première à se plaindre. Bien loin de diminuer le respect du lecteur pour la hiérarchie religieuse, la comparaison de ces fâcheuses pratiques avec ce qui se passe sous nos yeux le portera à remercier Dieu de l'admirable clergé qu'il donne à son Eglise persécutée, et des généreuses recrues qui se pressent spontanément dans les cloîtres menacés.

« Enfin, à titre de curiosité, et sans attribuer à ces renseignements plus d'autorité que n'en méritent de simples conjectures, nous avons indiqué, d'après la *Clef* publiée en Hollande du vivant même de La Bruyère, les noms des principaux personnages que la malignité des contemporains prétendait reconnaître dans les portraits tracés par le grand moraliste...

Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque des Familles, et de la nouvelle collection de Livres pour distributions des prix, éditées par la Société de Saint-Augustin.

V

Cours de dictées à l'usage des jeunes filles, convenant à toutes les méthodes d'enseignement grammatical, par M^{me} REGNARD. Volume cart. de 240 pages. Prix 1 fr 80. — Hachette, Paris.

Ce charmant petit volume, destiné à l'usage des jeunes filles, est divisé en deux parties : dictées sur les éléments du langage et dictées sur la syntaxe. L'auteur suit pas à pas l'ordre observé dans la grammaire Larive.

Outre cet avantage, nous voyons chaque dictée précédée d'un travail grammatical qui a pour sujet la règle à laquelle elle se rapporte. Ces exercices sont très propres à développer les jeunes intelligences et à leur faire aimer l'étude de la grammaire, parfois tant redoutée.

Quant à l'heureux choix en fait de dictées, nous cédon la plume à l'auteur qui dit :

« Mon expérience d'institutrice m'a prouvé que la jeune élève, en écrivant sous la dictée, ne pense presque jamais aux mots que trace sa plume distraite, parce que *la plupart des sujets ne l'intéressent pas assez.*

« J'ai donc fait en sorte d'approprier ce cours à son intelligence, ainsi qu'à ses goûts et à sa jeune imagination. Comme la mère qui dissimule avec du miel l'amertume d'une boisson bienfaisante, j'ai caché autant que possible, l'aridité d'un précepte de grammaire ou de morale, sous les dehors amusants d'un conte ou d'une histoire.

« J'ai fait en sorte que l'enfant puisât dans ces dictées un sentiment d'affection pour ce qui est bien, d'éloignement pour ce qui est mal, etc. »

Que les institutrices et tous ceux qui s'occupent de l'éducation des filles n'hésitent pas à enrichir leur bibliothèque de ce gracieux volume.

X.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur du *Bulletin pédagogique*,

Permettez, Monsieur le Rédacteur, que je vous communique un exemple de leçon donnée aux cours supérieur et moyen de mon école sur la distinction de *et-est*; *son-sont*.

Depuis quelque temps déjà, j'avais à donner de nouvelles explications, et toujours presque stériles, sur l'orthographe de ces mots; on dirait vraiment que quelques élèves sont ennemis de quelques règles grammaticales; il leur faut du nouveau, des moyens qui frappent vivement leur esprit.

LEÇON

I. Point. Le mot **ET**, est écrit en gros caractères au tableau noir.

Maître: Sauriez-vous, Félix, me donner une proposition renfermant le mot que je viens d'écrire au tableau ?

Elève: La Bible *et* le catéchisme instruisent les enfants de leurs devoirs religieux.

M. Bien; vous, Jules répétez cette phrase; et vous; — et vous... deux ou trois élèves ensemble, puis une division.